

à Comy Jean âgé de quarante six
 ans garde champêtre demeurant sur cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin
 né au presbytère le jour d'hier à onze heures et demi
 du soir, de lui Delarand et de Saudreau marguerite
 Couturière âgée de quarante ans demeurant avec lui
 mariés, auquel enfant on a donné le prénom de
 Jean Nestor l'opaul, présenté chez Bruno Saudreau
 âgé de soixante cinq ans forgeron et Sicial Germain
 âgé de quarante ans, Cantonniers, tous deux demeurant
 à Courville haute, lesquels ainsi que le père de l'enfant
 requièrent de signer le présent acte avec nous après
 lecture faite.

La Maire
 Sicial Vila Pere Fabars
 Saudreau



le General de division à Toulouse M. L. L. 2
 haute Garonne le vingt huit jours mil huit cent
 soixante six, comme fait au parvis de la dernière
 portière de la cloche de 1859. — Suivant certificat fourni
 D demoiselle Dayde Rose née à Serebourg, canton
 de Cuy Louza, département de Tarn, née le neuf
 août mil huit cent quarante six, ainsi qu'il
 résulte de l'acte en forme qui est sous à remi
 demeurant et domiciliée au presbytère de Courville
 haute, fille mineure de Dayde Antoine âgé de
 cinquante six ans et de Bacaud Elizabeth mariés,
 cette demoiselle âgée de cinquante ans, maître sabs
 domiciliés ensemble au presbytère, procédant avec
 le consentement de sa mère et mère qui le lui ont donné
 tout gratuitement de sixe six.

Lesquels après avoir déclaré, sur notre interprétation
 qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant
 M. Fabars notaire au die Courville haute le dix
 neuf jours mil huit cent soixante six, nous
 nous requièrent de procéder à la célébration de leur mariage
 sous la publication ont été faite en cette commune
 le dimanche vingt un et vingt huit jours
 mil huit cent soixante six. Sans qu'il soit intervenu
 aucune opposition. après avoir donné lecture de
 toutes les pièces ci dessus mentionnées, ainsi que de
 l'article six du code napoléon titre cinq du mariage
 fait au droit à la réquisition du comparant, nous
 leur avons demandé s'ils voulaient se prendre par
 eux d'après leur réponse négative et affirmative
 nous avons prononcé au nom de la loi que le dit
 Etienne Jean et Dayde Rose sont unis par le mariage.

n. 3.

Mariage
 Etienne Jean avec
 Dayde Rose.

Le jour mil huit cent soixante six et le huit de moi de
 Courville dix heures du matin, l'ordonneur nous Charles
 Fabars maire officier de l'état civil de la commune de
 Courville haute, arrondissement de Villefranche Haute Garonne
 Ont Comy Jean Etienne Jean né à ^{1.} ^{2.} ^{3.} ^{4.} ^{5.} ^{6.} ^{7.} ^{8.} ^{9.} ^{10.} ^{11.} ^{12.}
 le quatre septembre mil huit cent cinquante quatre
 ainsi qu'il résulte de l'acte en forme qui est sous à remi
 demeurant et domiciliée au presbytère, fille
 unique de Stos Bernard, de ce de à Serebourg Haute Garonne
 le quatre septembre mil huit cent cinquante quatre
 ainsi qu'il résulte par l'acte qui nous a été fourni
 et de Sude mariée sixante, âgée de soixante
 deux ans, maître sabs demeurant à Courville haute
 procédant avec le consentement de sa dite mère, et en
 outre, avec l'autorisation de la dite mère par Monsieur